

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 75 (1930)
Heft: 1

Artikel: Quelques remarques sur l'emploi des sapeurs dans nos manœuvres
Autor: Pache
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341285>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques remarques sur l'emploi des sapeurs dans nos manœuvres.¹

Depuis vingt ans que je fais partie de l'armée, j'ai souvent été frappé de la difficulté que nos camarades de l'infanterie éprouvaient à assigner des missions utiles aux sections ou compagnies de sapeurs qui leur étaient attribuées aux manœuvres. Les quelques remarques ci-dessous n'ont pas pour but de les critiquer, mais de leur venir en aide.

Il faut reconnaître que notre « Service en campagne » ne dit rien ou presque rien sur l'emploi des sapeurs. D'autre part, le caractère de nos manœuvres, la rapidité avec laquelle elles se déroulent, et le budget limité dont disposent nos chefs pour ces exercices, contribuent largement au fait qu'il est fort rare de pouvoir utiliser les sapeurs comme on devrait le faire.

Un commandant de régiment, de bataillon ou même de compagnie, qui n'est pas officier de carrière, doit fournir, dans une armée de milice, un effort considérable et être doué de qualités exceptionnelles pour songer à tout, en passant, sans transition, de ses occupations civiles à la vie militaire. Malgré toute la bonne volonté dont font preuve nos commandants de tous grades, il est fort naturel qu'ils ne se rendent pas un compte exact de ce que l'on peut exiger des sapeurs.

Le premier point dont il faut se souvenir, c'est que notre armée est très pauvre en sapeurs du génie, comme en bien d'autres choses, beaucoup plus pauvre que toutes les armées des pays qui nous entourent. Les chefs seront donc dans l'obligation d'être toujours très économes de leurs sapeurs.

Résumons tout d'abord quelle est *l'instruction* que ceux-ci reçoivent.

¹ Causerie du 7 décembre 1929 à la Société romande des Armes spéciales.

D'une manière générale celle des fusiliers, mais sans être initiés à l'emploi de la mitrailleuse et du fusil-mitrailleur dont nos bataillons de sapeurs ne sont pas pourvus.

En même temps, le sapeur reçoit l'instruction du mineur, en ce qui concerne le calcul des charges (les officiers et sous-officiers tout au moins), la manière de les placer et les précautions à prendre pour les faire sauter.

Enfin, les sapeurs sont à même de construire des ponts et des passerelles de circonstance, pour autant qu'il leur est possible de se procurer les matériaux nécessaires, principalement du bois.

La construction des ponts pour trains lourds, sur cours d'eau importants, sera plutôt confiée aux pontonniers qui possèdent un matériel d'ordonnance, préparé d'avance, permettant une exécution plus rapide. Ce matériel d'ordonnance n'étant pas très considérable, il sera le plus souvent fait appel à la collaboration des sapeurs pour exécuter une partie de ces grands ponts avec du matériel de fortune.

Les chariots de sapeurs, à raison d'un par section, suivent la troupe partout et contiennent l'outillage nécessaire à l'exécution de ces divers travaux, lorsque les outils portatifs, qui se trouvent sur les sacs des hommes, sont insuffisants. Les chariots de sapeurs sont en même temps les caissons à munitions de la troupe, et contiennent les cartouches de réserve et les explosifs.

Enfin, les sapeurs reçoivent une instruction sur la fortification de campagne, tout comme l'infanterie devrait la recevoir. Le fait que seuls les sapeurs creusent des fossés de tirailleurs dans les écoles de recrues ou les cours de répétition, laisse croire souvent que c'est à eux qu'incombe la mission d'exécuter tous les travaux de fortification. C'est une grande erreur, et on ne répétera jamais trop à l'infanterie que c'est à elle de creuser ses tranchées, les sapeurs ne devant intervenir que dans les cas spéciaux.

Les exercices préparés, tels que celui du bois d'Aclé, rière Combremont-le-Grand, en 1923, ou celui de Sottens en 1926, contribuent à perpétuer cette erreur, du fait que l'infanterie trouve des fossés tout préparés dans lesquels elle n'a qu'à sauter.

En 1929, le commandant de la brigade d'infanterie 2 était bien résolu à tenter un gros effort pour détruire cette légende. Le mauvais temps n'a pas permis d'exécuter entièrement l'exercice prévu, sans compter qu'il aurait été désirable de mettre à la disposition de l'infanterie tout ou partie du contenu des 12 chariots d'outils attachés au train de l'EM du bataillon de sapeurs, chariots qui restent immuablement à l'arsenal par suite du nombre de chevaux trop restreint dont nous pouvons disposer pour les cours de répétition.

Emploi des sapeurs :

Etant donné l'instruction qu'ils reçoivent, comment faut-il employer les sapeurs ?

Dans l'offensive, il devrait toujours y avoir un détachement de sapeurs à l'avant-garde. Ces gens peuvent être très utiles pour réparer sommairement les ouvrages de tous genres que l'ennemi ne manquerait pas de détruire dans sa retraite.

Ils facilitent la marche des trains de combat, dans les mauvais passages, voire même de l'artillerie, surtout à la montagne.

Dans cet ordre d'idées, au cours de la première semaine du cours de répétition, chaque compagnie a exécuté un transport de batterie, où les pièces étaient représentées par les chariots de sapeurs, sur le versant nord-ouest du Mont de Chamblon. La différence de niveau était de 120 m. sur une distance de 250 m. soit une pente moyenne de 50 ‰.

La préparation des ancrages et la mise en place des lignes de halage a pris 25 minutes. Le trajet comportait trois relais et le remorquage d'une pièce du bas au haut de la pente nécessitait 6 minutes.

Il est certain que les installations de ce genre seraient très souvent utilisées dans la région des Alpes.

Si le terrain à franchir comporte des cours d'eau de faible et moyenne importance, tels que (pour rester dans le cadre des manœuvres de la br. I-2) les canaux des marais de l'Orbe et l'Orbe elle-même, les sapeurs, sous la protection du feu de l'infanterie et de l'artillerie, sont à même d'établir rapidement des passerelles permettant le passage de l'infanterie avec ses trains de combat, et même de l'artillerie de campagne, pour

autant qu'on leur aide à rassembler et à transporter le bois nécessaire à l'exécution de ces ouvrages.

Les sapeurs interviennent encore comme mineurs dans l'avant-terrain pour coopérer à la destruction des obstacles en fil de fer s'opposant à la progression de nos troupes. La quantité de munitions qu'ils emploient à cet effet serait infiniment moins importante que celle nécessaire à l'artillerie pour arriver au même résultat.

Telles sont les tâches principales que les sapeurs pourraient être appelés à remplir dans l'offensive.

Dans la défensive, ou plutôt dans la mise en état de défense d'une position, j'ai déjà signalé que ce serait une erreur de croire les sapeurs capables d'établir tous les travaux de défense prévus par les chefs de secteur. Ils sont trop peu nombreux pour cela et surtout ne sont pas meilleurs terrassiers que l'infanterie. S'il est vrai que nos pelles et pioches portatives ont le manche plus long que l'outil de pionnier de notre fantassin, et sont par conséquent plus pratiques et d'un rendement meilleur, je rappelle encore une fois l'existence des 12 chariots d'outils qui suivent le bataillon de sapeurs, contenant pelles, pioches, masses, haches et scies à l'usage exclusif de l'infanterie ou de l'artillerie.

Les sapeurs, dans le cas qui nous occupe, seront plutôt chargés, en collaboration avec l'infanterie, de divers travaux spéciaux, tels que : construction d'obstacles en fil de fer barbelé, celui-ci fourni par les 6 camions attribués dans cette intention au train du bataillon de sapeurs, établissement d'abattis, tranchées en terrain rocheux, pour autant qu'il n'est pas possible de trouver dans l'infanterie le personnel capable de percer des trous de mine. A ce propos, j'ai constaté au dernier cours de répétition, que, même chez les sapeurs, ensuite du développement des procédés mécaniques dans toutes les carrières importantes et sur la plupart des grands chantiers de travaux publics, on ne trouve presque plus de gens sachant manier la masse et le burin. C'est plutôt parmi les agriculteurs que chez les gens de métier qu'on rencontrera encore quelques ouvriers expérimentés. Ceci pour montrer que les sapeurs ne sont guère mieux préparés à ce genre de travaux

que notre infanterie ou que les artilleurs. Il en sera de même pour l'établissement des communications, sentiers, chemins ou routes, pour les baraques, les postes d'observation, les dépôts de munitions, etc. qui nécessitent avant tout du bon sens et de l'ardeur au travail.

Dans la retraite, les sapeurs auront leur utilité à l'arrière-garde pour préparer et effectuer la destruction de tous les ouvrages d'art de quelque importance sur les routes ou voies de chemin de fer que l'ennemi devra utiliser pour son mouvement en avant. Les exercices de colonnes de destruction organisés pendant la période de la fin du service actif et les divers cahiers préparés dans ce dessein, à la même époque, par le corps des officiers ingénieurs, sont un bon exemple de l'utilisation des sapeurs en cas de retraite.

Je crois vous avoir montré qu'un commandant n'a que l'embaras du choix quant à l'utilisation de ses sapeurs. Ceux-ci risquent même d'être éparpillés aux quatre vents des cieux si l'on fait appel à eux pour chacune des tâches qu'on les sait capables de remplir. Le danger est alors de ne plus en avoir sous la main au moment où leur concours devient vraiment indispensable. Aussi sera-t-il préférable de grouper les sapeurs sur un petit nombre d'objectifs plutôt que de les répartir un peu partout.

Je m'explique encore par un exemple récent, tiré des dernières manœuvres. Lors de la mise en état de défense de la ligne Baulmes-Method, le commandant de régiment de car. 4 a attribué à chaque bataillon une compagnie de sapeurs. La ligne comprenait une série de points d'appui, espacés de 800 à 1200 m. les uns des autres. Le commandant du secteur de gauche a concentré ses sapeurs sur la préparation de l'un de ces points d'appui, soit la mise en état de défense de la ferme de St-Christophe. Le commandant du secteur de droite a réparti ses sapeurs par petits groupes sur toute la ligne de front, avec ordre de prendre part au combat aux côtés de l'infanterie, lorsque l'ennemi attaquerait.

La manœuvre fut interrompue par suite du mauvais temps avant qu'on ait été appelé à quitter la position. Si tel n'avait pas été le cas, le commandant du secteur de droite aurait été

incapable, par la suite, de confier une nouvelle tâche aux sapeurs puisque ceux-ci se seraient trouvés complètement dispersés lorsque le mouvement se serait produit.

A gauche, au contraire, le groupement des sapeurs subsistait, et le commandant du secteur pouvait compter sur leur aide, puisqu'il savait où les prendre si des difficultés spéciales venaient à se présenter lors du mouvement de son bataillon. Pour travailler avec les sapeurs comme le faisait le commandant de droite, il faudrait qu'une section spéciale fût attribuée organiquement à chaque régiment, ainsi que cela existe dans toutes les armées qui nous entourent, et comme nous l'avions autrefois.

J'espère que ces quelques remarques ne seront pas considérées comme des critiques. Puissent-elles au contraire être de quelque utilité lors de nos prochaines manœuvres et mon but sera atteint ¹.

Major PACHE
commandant du bat. sapeurs 1.

¹ Nous saisissons l'occasion de rappeler à nos lecteurs l'avis paru dans notre livraison de novembre 1928 au sujet du concours des travaux écrits de la Société Suisse des officiers. Sur la liste figurent : *Emploi des troupes du génie en campagne*, et *Instruction et emploi de la compagnie de sapeurs de montagne*. Nous sommes en droit d'espérer que ces sujets seront traités, et qu'ainsi seront jetées les bases d'une doctrine sur l'emploi de nos sapeurs. (Réd.)